

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 314 Convention de mécénat entre la Ville de Paris et la société Evesa (15 000 euros) dans le cadre du projet Grand Siècle réalisé par l'artiste C215.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet l'approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Paris et la société Evesa qui apporte son soutien en numéraire à hauteur de 15 000 euros pour le projet Grand Siècle de C215 consistant en la réalisation d'un parcours de 20 portraits des grandes figures historiques du 17^e siècle qui ont vécu tout ou partie de leur vie dans le Marais (75004), sur les armoires électriques dont la Ville est propriétaire et qui sont exploitées par l'entreprise EVESA ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mécénat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une recette de 15 000 euros sera inscrite au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019 ou des exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO